RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00269
Numéro SIREN : 349 203 208
Nom ou dénomination : A.P.S. AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2024 sous le numéro de dépôt 1156

A.P.S. AUTOMOBILES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 209 600 euros
Siège social : 60 Bis, Avenue de la Loge, 86440 MIGNE AUXANCES
349 203 208 RCS POITIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 JUIN 2022

EXTRAITS

L'an 2022, le 24 juin, à 14 heures,

La société LEMOVICES HOLDING PARTICIPATIONS, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 123, rue de Feytiat, 87000 LIMOGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 822 678 561 RCS LIMOGES,

Représentée par sa Présidente, la SAS LIMOUSINE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT, elle-même représentée par Monsieur Jean-Pierre PERICAUD, Président,

Associée unique de la société A.P.S. AUTOMOBILES,

Étant précisé que la société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la Société LEMOVICES HOLDING PARTICIPATIONS, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 20 mai 2022.

La Société LEMOVICES HOLDING PARTICIPATIONS, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- [....] ;

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[....]

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de la société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, l'associée unique :

- décide de renouveler la société KPMG dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027,

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

[...]

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société LEMOVICES HOLDING PARTICIPATIONS

Pour copie certifiée conforme

[redacted]